

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2024

Le six décembre deux mille vingt-quatre,

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE,
Maire de la Commune.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2024

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck, MARTY Didier et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : COUSSEAU Stéphanie à BOIBELET AVRIL Elsa, CATINOT Isabelle à MEIGNEIN Christine et CADORET Anita à CHAIGNAUD Éric.

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 18

Secrétaire de séance : BEULZ Loïc

N° 2024-07-11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2024 :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
20 / 2031 / 269	Frais d'études	22 100,00	
21 / 2158 / 316	Autres installations, matériel et outillage techni	8 100,00	
21 / 21318 / 336	Autres bâtiments publics	25 900,00	
21 / 2151 / 337	Réseaux de voirie	2 000,00	
21 / 21318 / 340	Autres bâtiments publics	5 000,00	
21 / 2158 / 341	Autres installations, matériel et outillage techni	7 000,00	
21 / 215731 / 342	Matériel roulant	53 000,00	
21 / 21621 / OPNI	Biens sous-jacents	2 000,00	
21 / 2158 / 343	Autres installations, matériel et outillage techni	23 400,00	
20 / 2031 / 344	Frais d'études	16 500,00	
	Total	165 000,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
024 / 024 / OPFI	Produits des cessions d'immobilisations	165 000,00	
	Total	165 000,00	0,00

VOTE : Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 11 décembre 2024,

*Le secrétaire de séance,
Loïc BEULZ*



*Le Maire,
Guy DECELLE
Le Maire,*



Certifié exécutoire :

par publication ou notification du 13 DEC. 2024...

et transmission en Préfecture du 13 DEC. 2024...

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr